



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 06 octobre 2016

Date de la convocation :
29/09/2016

L'an deux mille seize et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
10

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
13

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Représentés :

Monsieur Louis BREMOND par Monsieur Philippe WAGNER
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Paul LOMBARD
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

Absents :

José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2016 049

Objet: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

